



**NOTE D'INFORMATION.**

**Du 16 août 2017**

**Référence 2017 - N° 13**

**De Jacques MEYER – Directeur**

**A l'ensemble du personnel de la Mission Locale Haute-Garonne**

**Objet : Elections professionnelles partielles de septembre 2017 au sein de la Délégation Unique du Personnel.**

Au terme du processus électoral du mois de mai 2017, nous vous avons informé d'une carence de candidatures au second tour des élections dans le 1er collège, ayant abouti à l'absence de représentants élus au sein de ce collège, qui représente près de 90% des effectifs de la MLHG.

Dans un courrier en date du 15 juin 2017 adressé à la Direction, certains salariés se sont émus de cette carence et ont sollicité l'organisation de nouvelles élections au sein du collège 1.

Nonobstant la présence de représentants élus dans le second collège et après avoir recueilli l'avis favorable de la DUP en place, la Direction a répondu favorablement à cette requête et a donc accepté d'organiser des élections partielles au sein du 1er collège, aux fins de permettre aux salariés d'avoir une représentation la plus complète possible.

Ces élections partielles se dérouleront donc au sein du 1er collège en septembre 2017 selon le calendrier suivant :

- 1er tour organisé entre le mardi 12 septembre 2017 à partir de 8 heures et le jeudi 14 septembre 2017 à 15 heures ;
- Si un second tour est nécessaire, il se tiendra entre le mardi 26 septembre à 8 heures et le jeudi 28 septembre 2017 à 15 heures.

Il est rappelé que le 1er tour est réservé aux listes des organisations syndicales représentatives et que les candidatures sont libres au second tour.

Ces élections se dérouleront dans les conditions fixées par le protocole électoral en date du 13 avril 2017 que vous retrouverez sur intranet <http://intranet.ml31.org/elections-representants-du-personnel.html>. Les candidats seront élus pour la durée du mandat restant à courir, **soit jusqu'au 18 mai 2019.**

Rappel des modalités de déroulement des élections :

- Le nombre de siège à pourvoir est de 4 titulaires et 4 suppléants.
- Conformément aux dispositions légales, tout salarié âgé de 16 ans et ayant au moins 3 mois d'ancienneté dans l'établissement à la date du 1er tour sera électeur.

- Pour être candidat, le salarié doit être âgé d'au moins de 18 ans et avoir au moins un an d'ancienneté à la date du 1er tour des élections. Les listes de candidats devront distinguer titulaires et suppléants.

- Pour rappel, la proportion de femmes et d'hommes au sein du 1er collège est la suivante : 81,25% de femmes et 18,75 % d'hommes

Les listes comportant plusieurs candidats devront être établies en respectant cette proportionnalité, ce qui reviendra à présenter 3 candidatures femmes et 1 candidature homme sur la même liste.

Les listes sont établies alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement

Ces dispositions s'appliquent à la liste des titulaires et à la liste des suppléants.

### Calendrier des opérations électorales

	1 <sup>er</sup> tour	2 <sup>ème</sup> tour
Affichage des listes électorales	Le 28 août 2017	
<b>Date limite des dépôts des listes des candidats</b> (et remise des éventuelles professions de foi)	Le 4 septembre à 17 heures	Le 18 septembre 2017 à 17 heures
Affichage des listes de candidats	Dès le 5 septembre 2017	Dès le 19 septembre 2017
Scellement du scrutin et formation	Le 6 septembre 2017 à 15h	Le 20 septembre 2017 à 15h
Envoi par DOCAPOST des codes au domicile des salariés leur permettant de voter par voie électronique	Suite au scellement du 6 septembre	Suite au scellement du 20 septembre
Constitution du bureau de vote	Le 4 septembre à 17 heures	Le 18 septembre 2017 à 17 heures
Elections	Entre le 12 septembre 2017 à 8 h et le 14 septembre 2017 à 15h	Entre le 26 septembre à 8 heures et le 28 septembre 2017 à 15h
Proclamation des résultats	Dépouillement le 14 septembre 2017 après clôture du scrutin électronique. Proclamation des résultats	Dépouillement le 28 septembre 2017 après clôture du scrutin électronique. Proclamation des résultats

La Direction prendra contact avec les organisations syndicales représentatives pour les informer du déroulement des élections partielles et les inviter à présenter leur liste de candidats.

**Jacques MEYER**

Directeur de la Mission Locale Haute Garonne

